

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



VILLE DE RABASTENS



Table des matières

Introduction	3
Contexte national	4
La loi des finances 2023	7
Situation et orientations budgétaires ville de Rabastens	11
1) Les produits de fonctionnement	
2) Les charges de fonctionnement	
3) Les dépenses d'investissement	
4) Les recettes d'investissement	
5) L'état de la dette	

OBLIGATIONS LÉGALES

<p>L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux.</p> <p>Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.</p>	<p>Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.</p> <p>Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibère</p>
--	---

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population rabastinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Après deux années de crises sanitaires qui ont fortement impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit ukrainien et ses conséquences en termes de développement économique, d'inflation sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi, le budget 2023 devra inclure ces nouvelles données qui imposent à la fois d'adapter l'exécution budgétaire mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact des choix sur le climat. La modulation de l'éclairage public, les restrictions pour limiter la consommation d'eau sont autant de mesures indispensables que la ville de Rabastens a déjà commencé à mettre en œuvre.

La ville souhaite pour autant poursuivre sa politique d'investissement. Ce contexte ne fait que renforcer la volonté de saisir toutes les opportunités de financement qui peuvent être proposées pour les investissements.

LE CONTEXTE NATIONAL

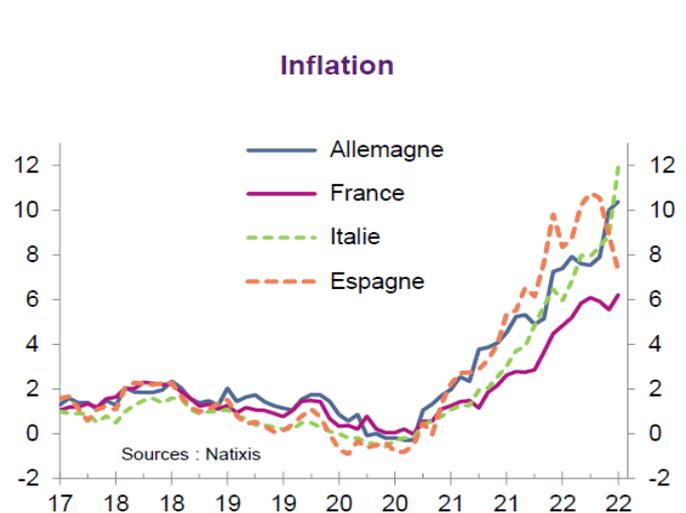
La loi de finance 2023 (LFI 2023) a été promulguée le 30 décembre sur les hypothèses suivantes :

- une croissance de 1 %
- une inflation de 4,2 % en 2023

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)	+4,2%
Prévisions annuelles Zone euro	2023
BCE (déc. 2022) - IPCH	+6,3%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+7,0%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+6,8%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+5,7%

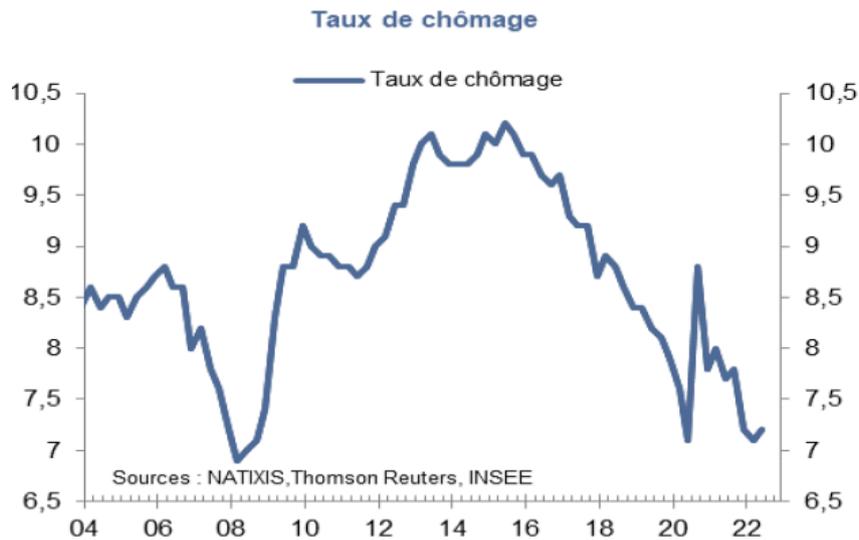
Toutefois l'évolution de la guerre en Ukraine pourrait remettre en cause ce scénario.



L'inflation française à 5.9% demeure inférieure à celle de la zone Euro, 9.2% en décembre.

Ce contexte fortement inflationniste affecte de plein fouet les dépenses des collectivités et en premier lieu les charges à caractère général de fonctionnement mais également les dépenses d'équipement en investissement.

Le taux de chômage en France est resté quasi stable à 7.3% au troisième trimestre 2022. Ce taux assez faible s'explique principalement par la hausse de la populations active ainsi que par les créations d'emplois.



Le produit intérieur brut a progressé en moyenne de 2.6% en France en 2022. La croissance économique a été moins forte qu'attendue en raison des tensions géopolitiques et de l'augmentation des prix, en particulier de l'énergie.

D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023 le déficit public devrait se stabiliser en 2023.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publiques	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

Les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. La BCE a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base en juillet, suivie d'une augmentation de 75 points de base en septembre. Malgré les craintes d'un net ralentissement économique à venir, d'autres hausses sont attendues.

LA LOI DE FINANCES 2023

Les principales mesures impactant les collectivités sont les suivantes :

- Suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024
- En 2023, la CVAE réduite de moitié est affectée au budget de l'État
- Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements assurée par une nouvelle fraction de TVA

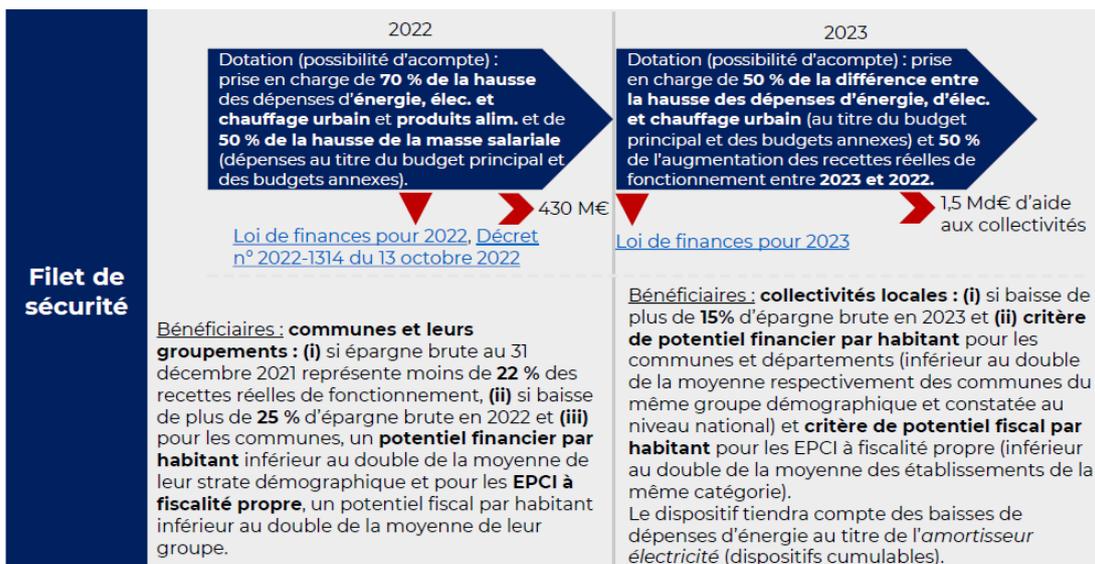
Compensation de la CVAE

Synthèse des règles relatives au versement des fractions de TVA

	Référence année n	Régularisation année n	Régularisation année n+1
Régions – ex DGF	Prévision PLF n		Résultats n
Régions – ex CVAE	Prévision PLF n	Prévision PLF n+1	Résultats n
Départements – ex FB	Prévision PLF n	Prévision PLF n+1	Résultats n
Départements – ex CVAE	Prévision PLF n		Résultats n
Bloc communal – ex TH	Prévision PLF n	Prévision PLF n+1	Résultats n
Bloc communal – ex CVAE	Prévision PLF n		Résultats n

- Filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 élargi et accessible à l'ensemble des Collectivités, Départements et Régions.

Filet de sécurité Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique



- Instauration d'un « amortisseur électricité » pour les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.

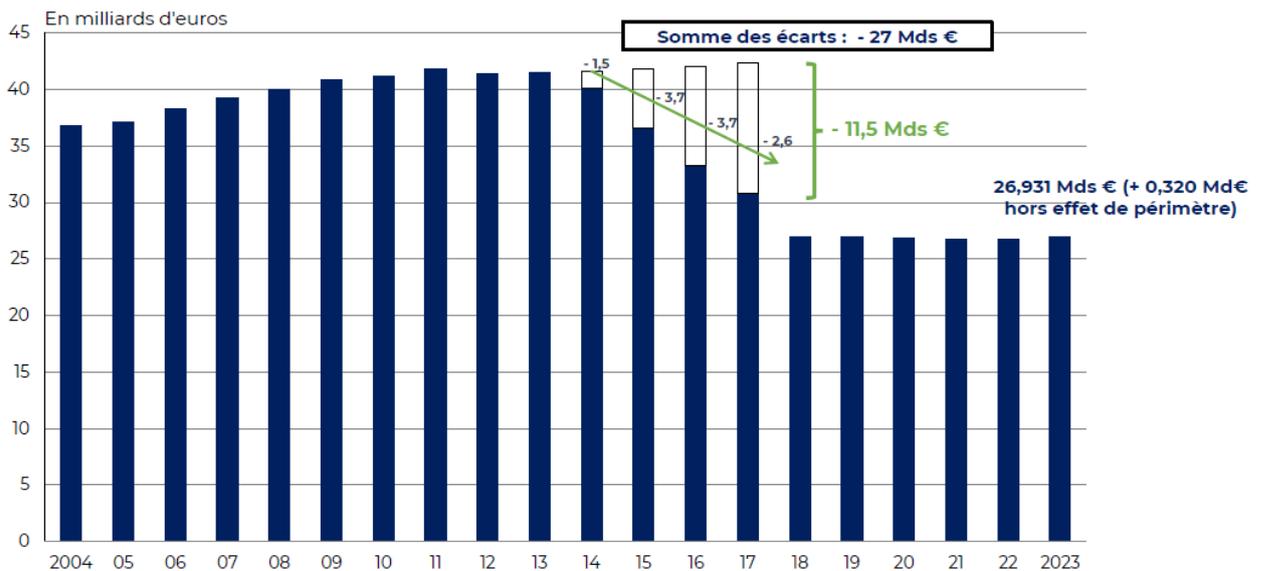
Art. 113 et 181 : Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

	2022	2023
Bouclier tarifaire Électricité	<p>1^{er} février 2022 – 1^{er} février 2023</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne</p> <p>arrêtés parus au Journal officiel du 30 janvier 2022</p>	<p>1^{er} février 2023 – « fin 2023 »</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +15 % en moyenne</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p>
Amortisseur électricité	<p>Collectivités bénéficiaires : celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.</p>	<p>1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023</p> <p>Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directement par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/ MWh (plafond à 500 €/ MWh)</p> <p>Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</p> <p>1 Md€ d'aide aux collectivités</p> <p>Collectivités bénéficiaires : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont également éligibles. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur afin de pouvoir activer l'amortisseur pour le contrat donné : un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible dans le Décret afférent.</p>



- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmenté de 320 millions d'euros en 2023 pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. 95 % des collectivités devraient voir leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Source : [Jaune budgétaire](#) annexé au projet de loi de finances pour 2023

© La Banque Postale

- Création du fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des Territoires.

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Fonds Vert

Le fonds de la transition écologique pour, par et avec vous

2 milliards d'euros pour soutenir vos projets verts

Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets
Le fonds est adapté localement en fonction des territoires

Martinique Guyane Réunion Guadeloupe
Wallis-et-Futuna Polynésie Française Nouvelle-Calédonie St-Pierre-et-Miquelon
Mayotte Saint-Barthélemy Saint-Martin

UN DISPOSITIF EN LIGNE
La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.

UN LANCEMENT DES JANVIER 2023

Performance environnementale
• Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
• Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
• Renouvellement de l'éclairage public
...

Adaptation des territoires au changement climatique
• Prévention des inondations
• Adaptation aux risques émergents en montagne
• Prévention des risques cycloniques
• Prévention des risques d'incendies de forêts
• Adaptation au recul du trait de côte
• Renaturation des villes
...

Amélioration du cadre de vie
• Appui à la mise en place des ZFE-m
• Recyclage des friches
• Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
• Soutien au développement du covoiturage
...

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

- Périmètre de la taxe sur les logements vacants étendu à davantage de communes touristiques.

- Extinction de la participation de l'État et de France Compétences au financement de la formation des apprentis dans la fonction publique territoriale.

Mais volte-face lors de la réunion du 13 janvier avec les représentants des associations d'élus locaux et des institutions de la fonction publique territoriale, les ministres ont promis que l'État continuerait à contribuer à hauteur de 15 millions d'euros par an jusqu'en 2025. A suivre...

LES FINANCES DE LA VILLE DE RABASTENS



L'EXÉCUTION 2022 ET LES ORIENTATIONS POUR 2023

Les éléments présentés ci-dessous relèvent du compte administratif prévisionnel 2022.

Le compte administratif devrait faire apparaître les résultats suivants :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 287 038,23	4 146 395,36	859 357,13
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 396 158,37	1 408 125,09	- 988 033,28
REPORT DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 168 169,69	
	SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		17 012,55	
TOTAL REALISATION + REPORTS		5 683 196,60	7 739 702,69	2 056 506,09
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 095 052,30	553 676,08	- 541 376,22
RÉSULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 287 038,23	6 314 565,05	3 027 526,82
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 491 210,67	1 978 813,72	- 1 512 396,95
	TOTAL CUMULÉ	6 778 248,90	8 293 378,77	1 515 129,87

Un excédent de la section fonctionnement de l'exercice 2022 de 859 357.13€

Un déficit de la section d'investissement de l'exercice 2022 de 988 033.28 €

Le résultat total cumulé, avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes et des restes à réaliser, serait de 1 515 129.87€

1) LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	PROJET BP 2023	Evolution 2023/2022
013 - Atténuations de charges	70 369,83	33 932,11	143 332,51	65 103,07	-54,58%	20 000,00	-69,28%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	294 750,70	177 640,95	188 701,45	139 279,56	-26,19%	87 855,00	-36,92%
73 - Impôts et taxes	2 536 699,00	2 458 198,31	2 056 426,40	2 018 528,14	-1,84%	2 038 859,00	1,01%
<i>dont 73111</i>	<i>1 997 367,00</i>	<i>2 048 138,00</i>	<i>1 242 625,00</i>	<i>1 298 235,00</i>	<i>4,48%</i>	<i>1 389 156,00</i>	<i>7,00%</i>
<i>dont 73223 FPIC</i>	<i>74 242,00</i>	<i>65 288,00</i>	<i>59 980,00</i>	<i>24 566,00</i>	<i>-59,04%</i>	<i>24 566,00</i>	<i>0,00%</i>
74 - Dotations, subventions et participations	1 393 084,83	1 508 385,44	1 503 782,73	1 634 100,23	8,67%	1 573 700,00	-3,70%
<i>dont DGF</i>	<i>396 013,00</i>	<i>399 651,00</i>	<i>403 929,00</i>	<i>408 485,00</i>	<i>1,13%</i>	<i>408 000,00</i>	<i>-0,12%</i>
<i>dont DSR</i>	<i>658 388,00</i>	<i>764 745,00</i>	<i>820 042,00</i>	<i>887 385,00</i>	<i>8,21%</i>	<i>887 000,00</i>	<i>-0,04%</i>
<i>dont dotation de péréquation</i>	<i>222 071,00</i>	<i>218 374,00</i>	<i>222 967,00</i>	<i>227 099,00</i>	<i>1,85%</i>	<i>227 000,00</i>	<i>-0,04%</i>
75 - Autres produits de gestion courante	19 316,37	19 531,40	20 228,10	9 722,05	-51,94%	13 000,00	33,72%
76 - Produits financiers	8 799,62	8 551,31	114 809,96	114 963,85	0,13%	114 620,13	-0,30%
77 - Produits exceptionnels	593 511,50	88 182,52	201 992,13	85 401,76	-57,72%	-	-100,00%
RECETTES RÉELLES	4 916 531,85	4 294 422,04	4 229 273,28	4 067 098,66	-3,83%	3 848 034,13	-5,39%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 396 118,14	1 797 166,05	2 015 909,17	2 168 169,69			
TOTAL RECETTES RÉELLE DE FONCTIONNEMENT	6 312 649,99	6 091 588,09	6 245 182,45	6 235 268,35			

Globalement les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 3.83% entre 2022 et 2021.

Le prévisionnel de 2023 affiche une nouvelle diminution des recettes de 5.39% par rapport à 2022

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES (chapitre 73)

	2019	2020	2021	2022	% évolution 2022/2021	2023	% évolution 2023/2022
Produits TH TF FNB...	1 995 668	2 035 725	1 242 625	1 298 235	4,48%	1 389 156	7,00%

	2019	2020	2021	2022	2023
TAUX TH	10,69%	10,69%			
TAUX TB	26,43%	26,43%	38,13%	38,13%	38,13%
TAUX FNB	64,44%	64,44%	35,13%	35,13%	35,13%

Les taux sont restés inchangés depuis plusieurs années.

Toutefois en 2021, une opération de transfert de fiscalité à la Communauté d'Agglomération, couplée à la suppression de la taxe d'habitation remplacée par du produit fiscal de foncier bâti, a considérablement modifié le niveau des taux.

Il est à noter une progression des contributions directes de 4.48 % en 2022 par rapport à 2021.

En 2023 il est retenu un taux de revalorisation des bases fiscales de +7%

FPIC : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (chapitre 73) :

	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC reçu par la Commune	74 242	65 288	59 980	24 566	24 566

La baisse significative en 2022 s'explique par la hausse du CIF (coefficient d'intégration fiscale) de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. En effet, le CIF de la CA progresse de 0,21 point en 2022 pour s'établir à 0,87 (contre 0,66 en 2021). Cette variation résulte principalement de la modification de la politique fiscale sur le territoire intercommunal ayant conduit à augmenter le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au niveau intercommunal de 15,5 M€ (fiscalisation de la compétence scolaire) et à diminuer, en conséquence, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les communes.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT (chapitre 74)

	2019	2020	2021	2022	% évolution	2023
Dotations forfaitaire	396 013	399 651	403 929	408 485	1,13%	408 000
Dotations de solidarité rurale	658 388	764 745	820 042	887 385	8,21%	887 000
Dotations nationale de péréquation	222 071	218 374	222 967	227 099	1,85%	227 000
Dotations globale de fonctionnement (DGF) totale	1 276 472	1 382 770	1 446 938	1 524 991	5,39%	1 522 000

La DGF totale en 2022 représente 1 524 991€ soit 5,39 % d'augmentation par rapport à 2021

2) LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	PROJET 2023	Evolution 2023/2022
011 - Charges à caractère général	661 152,40	873 605,34	719 156,80	773 906,96	7,61%	875 287,00	13,10%
<i>dont fournitures pour travaux en régie</i>	<i>716,64</i>	<i>30 181,84</i>	<i>51 631,39</i>	<i>25 616,90</i>	<i>-50,39%</i>	<i>51 000,00</i>	<i>99,09%</i>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 643 591,71	1 569 652,70	1 588 973,03	1 748 772,85	10,06%	1 900 000,00	8,65%
014 - Atténuations de produits	641 830,68	640 709,70	1 446,64	7 674,56	430,51%	8 100,00	5,54%
65 - Autres charges de gestion courante	799 197,18	344 810,56	459 330,90	272 378,28	-40,70%	285 569,00	4,84%
<i>dont subventions aux associations</i>	<i>65 550,00</i>	<i>43 802,00</i>	<i>67 354,23</i>	<i>86 592,05</i>	<i>28,56%</i>	<i>90 000,00</i>	<i>3,94%</i>
66 - Charges financières	260 201,88	253 983,11	209 727,29	245 251,05	16,94%	237 551,08	-3,14%
67 - Charges spécifiques	11 276,15	26 167,55	23 770,94	6 536,27	-72,50%	21 900,00	235,05%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 017 250,00	3 708 928,96	3 002 405,60	3 054 519,97	1,74%	3 328 407,08	8,97%

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1.74% entre 2022 et 2021.

En 2023, l'évolution prévisionnelle devrait avoisiner 9 %. Cette progression élevée est la conséquence directe de l'augmentation des prix de l'énergie sur le 011 (+13,10%) et de la masse salariale sur le 012 (+8,65%).

Une enveloppe globale de 136 K€ est ouverte pour les travaux en régie, travaux qui seront réalisés par le personnel de la collectivité. Ces immobilisations seront comptabilisées en investissement pour leur coût de production qui correspond aux coût des matières premières augmenté des charges directes de production (matériel acquis ou loué, frais de personnel ...), soit 51k€ de fournitures et 85k€ de frais de personnel.

Il s'agit notamment :

- Création d'aires de jeux.
- Réfection du foyer du 3^{ème} âge.
- Aménagement en continuité de la mairie.
- Réhabilitation des lavoirs.
- Contrôle d'accès aux bâtiments.
- Plantation de végétaux.

L'enveloppe allouée au soutien des associations sera maintenue à 90 k€ en 2023.

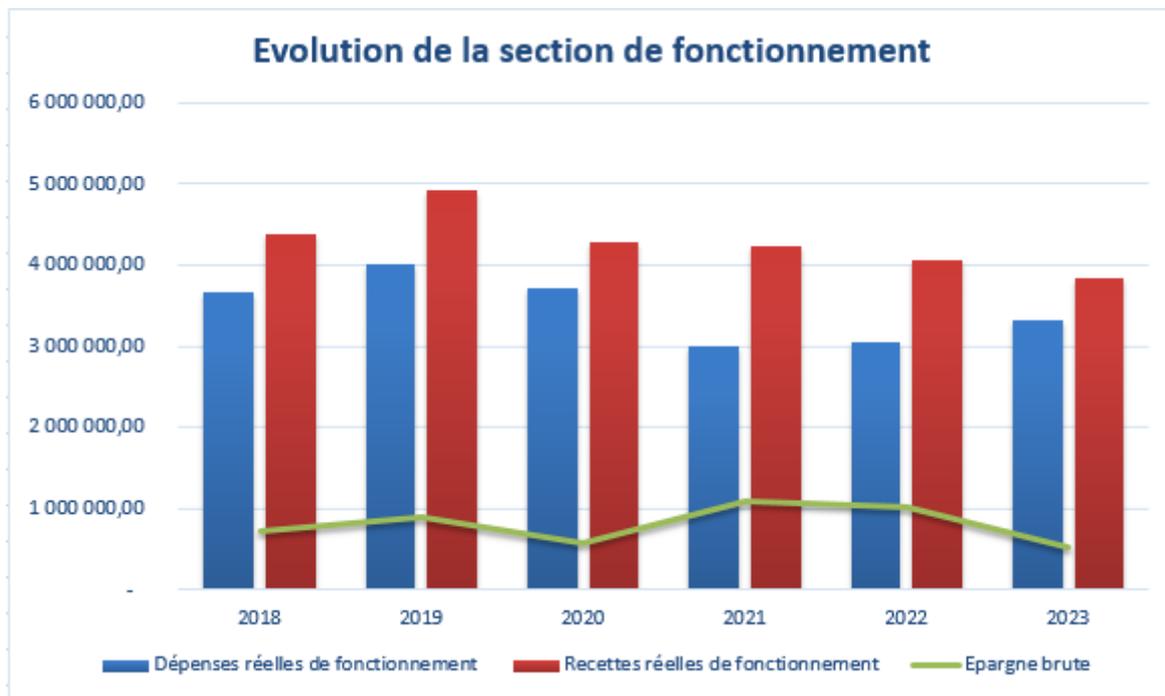
LA MASSE SALARIALE

	2020	2021	2022	2023
Chapitre 012 frais de personnel	1 569 653	1 588 973	1 748 773	1 900 000

Le budget prévisionnel 2023 prévoit une augmentation de 100.000 euros par rapport au budget prévisionnel de 2022 en incluant une marge de manœuvre de 50.000 euros (excédant sur le 012 au compte administratif 2022). Cette augmentation est liée aux points suivants :

- Le coût de l'augmentation en année pleine du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %, soit 50.000 euros.
- La prise en compte du GVT qui est évalué annuellement à 1,5 % de la masse salariale, soit 27.000 euros.
- La mise à niveau réglementaire du statut des professeurs de l'école de musique : 15.000 euros.
- Le coût pour la commune de la chargée de mission du programme petite ville de demain (PVD) : 8.000 euros.

ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



3) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Depuis 2018 les dépenses d'investissement ont été les suivantes :

OPERATIONS	DEPENSES				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
378-matériel et mobilier divers	7 808,75	2 148,12	1 502,48	14 685,38	29 678,89
418-restauration archives	-	1 385,63	1 773,90	2 858,47	2 111,16
435 - TRAVAUX DE VOIRIE (enrobé + trottoirs + signalétique)	217 994,51	137 961,67	2 503,20	-	-
439-achat matériel roulant	19 537,01	88 624,76	49 191,33	23 356,20	26 955,76
445-achat collection musée	13 500,00	9 200,00	9 650,00	-	23 400,00
449-achat terrains	477,00	-	150 000,00	1,00	-
457-aménagement lac des Auzerals	-	-	12 860,40	-	-
458 - travaux au camping	17 510,00	-	-	-	-
459-musée	3 275,94	27 347,48	400,20	16 716,02	23 435,86
462-éclairage public	-	46 157,32	9 701,06	78 909,06	10 931,32
465-aménagement urbain	129 292,71	74 578,56	5 155,99	51 064,47	577 433,54
466-travaux Mairie suite incendie	5 038,71	60 929,50	-	-	-
500-travaux églises	14 323,82	72 603,29	48 870,00	19 516,45	27 722,55
501-sport	21 745,18	25 114,40	18 300,00	14 090,78	24 954,13
503-Bât La Halle Cinéma	-	5 777,34	9 331,33	-	47 273,81
505-Mat et instal serv tech	5 471,04	11 530,09	42 628,15	28 276,92	58 689,12
506-Maintien du petit patrimoine	20 592,00	49 951,66	-	78 811,20	4 989,00
510-Rénovation ND Bourg	52 050,05	215 003,20	232 656,70	143 470,15	531 518,56
511 - Succession -commune légataire	-	-	-	-	-
512-Voirie : travaux et aménagement urbain	-	209 103,70	45 723,48	86 319,14	140 671,26
513-Travaux et aménagement bâtiments municipaux	-	30 829,64	42 632,68	33 009,82	67 492,86
515 - Aménagement sur domaine privé	-	-	-	34 522,40	11 066,05
516 - espace social	-	-	-	-	225 818,60
517 - pôle sportif las peyras	-	-	-	4 875,00	23 394,00
518 - deci	-	-	-	210,02	-
520 - travaux hotel de ville	-	-	-	101 000,49	39 435,99
TOTAL OPERATIONS	528 616,72	1 068 246,36	682 880,90	731 692,97	1 896 972,46
HORS OPERATIONS					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	18 303,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	270 363,28	263 819,24	272 352,50	299 876,51	296 399,09
204 -Subv d'équipement versées (attribution de compensation)	86 223,57	60 254,00	61 287,00	61 287,00	105 187,00
21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	-	-	608,00	125 500,00	-
27-autres immo financières	-	-	-	-	-
TOTAL HORS OPERATIONS	356 586,85	324 073,24	334 247,50	486 663,51	419 889,21
TOTAL OPERATIONS REELLES	885 203,57	1 392 319,60	1 017 128,40	1 218 356,48	2 316 861,67
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 606,98	4 736,64	111 969,84	165 605,39	79 296,70
041 - Opérations d'ordre dans section	-	180 600,00	150,00	-	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	7 606,98	185 336,64	112 119,84	165 605,39	79 296,70
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	425 640,99	588 975,08	841 147,49	855 540,20	-
TOTAL BUDGET	1 318 451,54	2 166 631,32	1 970 395,73	2 239 502,07	2 396 158,37

Malgré la situation après deux années de crises sanitaire, la guerre en Ukraine et l'inflation galopante, la commune souhaite poursuivre sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la commune est relativement simple : il s'agit de rénover et de mettre à niveau et aux normes actuelles le patrimoine, les équipements et les voiries qui sont vieillissants. C'est une tâche compliquée, car la commune n'a pas la capacité d'emprunter auprès des banques pour pouvoir financer des travaux sur 20 ans, ce qui se justifierait très logiquement eu égard à leur durée de vie. Les projets ne sont financés que par les subventions et l'autofinancement de la commune.

Les opérations d'investissements sont désormais classées en 4 grandes catégories :

- Le patrimoine
- Les équipements publics
- La voirie et l'espace public
- Les matériels et travaux nécessaires au fonctionnement du service public.

Les grandes opérations de l'année 2023, dont certaines sont encore à arbitrer, seraient les suivantes :

- Le patrimoine
 - La poursuite de la restauration de Notre-Dame du Bourg avec le chœur.
 - La rénovation de la toiture de l'église Saint-Pierre des Blancs.
 - La restauration de quatre escaliers quai des Escoussières.

- Les équipements publics
 - La rénovation a minima de la piscine.
 - La réalisation de l'aire de jeux de Constance et du parcours du lac des Auzerals.
 - La construction d'un city-stade à la Dressière.
 - La végétalisation du cimetière.
 - La rénovation de la partie cinéma de la Halle.

- Les voiries
 - Le plan annuel de réfection de voies de circulation et de trottoirs.
 - La reprise des voiries des abords du SDIS et des ateliers.
 - L'ouverture de la rue des Abreuvoirs
 - La mise en place des bornes sur la promenade des Lices.
 - La poursuite de la rénovation de l'éclairage public et de la mise en place du mobilier urbain.

- Les matériels et travaux nécessaires au fonctionnement du service public
 - Travaux sur l'atelier de Foncoussières (hangar photovoltaïque).
 - Achat de matériels et de véhicules pour les services (balayeuse et camion).
 - Matériels pour les services administratifs et la police municipale.
 - Lancement du projet de vidéoprotection.

4) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	Recettes				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
378-matériel et mobilier divers	-	-	-	-	2 200,00
445-achat collection musée	16 000,00	-	-	14 030,00	12 245,00
459-musée	-	-	7 087,00	-	-
465-aménagement urbain	-	20 000,00	-	-	18 150,82
466-travaux Mairie suite incendie	-	20 826,50	26 764,00	6 723,00	-
500-travaux églises	32 014,22	-	11 906,06	-	27 051,47
503-Bât La Halle Cinéma	-	-	-	-	19 011,96
505-Mat et instal serv tech	7 241,00	-	8 452,00	-	-
506-Maintien du petit patrimoine	5 230,00	-	-	-	-
510-Rénovation ND Bourg	18 785,00	9 551,00	150 018,24	273 528,80	249 443,35
511 - Succession -commune légataire	-	-	125 500,00	-	-
512-Voirie : travaux et aménagement urbain	-	-	45 268,88	56 411,12	-
513-Travaux et aménagement bâtiments municipaux	-	-	-	-	6 596,00
TOTAL OPERATIONS	79 270,22	50 377,50	374 996,18	350 692,92	334 698,60
HORS OPERATIONS					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	503 717,53	913 731,95	483 868,65	1 266 747,74	830 784,56
<i>dont 1068 affectation de résultat</i>	<i>177 812,20</i>	<i>713 743,32</i>	<i>335 518,13</i>	<i>732 156,42</i>	<i>610 520,21</i>
13 - Subventions d'investissement	4 560,00	4 283,52	14 000,00	-	-
21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	450,00	-	-	-	-
27-autres immo financières	8 477,70	8 782,05	9 073,49	9 381,62	10 123,67
TOTAL HORS OPERATIONS	517 205,23	926 797,52	506 942,14	1 276 129,36	840 908,23
TOTAL OPERATIONS REELLES	596 475,45	977 175,02	881 938,32	1 626 822,28	1 175 606,83
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 001,01	167 708,81	190 422,74	629 692,34	232 518,26
041 - Opérations d'ordre dans section	-	180 600,00	150,00	-	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	133 001,01	348 308,81	190 572,74	629 692,34	232 518,26
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	-	17 012,55
TOTAL BUDGET	729 476,46	1 325 483,83	1 072 511,06	2 256 514,62	1 425 137,64

Ventilation des recettes réelles de 2022

	2022
SUBVENTIONS	324 066
DOTATIONS ET FONDS DIVERS (10)	220 264
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (1068)	610 520
DIVERS	20 756
TOTAL	1 175 607

Détail des subventions 2022

DEPARTEMENT	11 819,44
RÉGION	258 585,38
ETAT	18 003,00
AUTRES	17 507,40
AMENDES DE POLICE	18 150,82
TOTAL	324 066



5) ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 7 089 973.98 €

